

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 26 MAI 2026

Nombre de membres
composant le
Conseil
d'administration

En Exercice.....17

Présents à la
séance.....13

Représentés..... 0

Excusés.....1

Absents.....3

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai

Les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués le 19 mai 2026 se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie PASCAL- LERICQ, Présidente du CCAS.

MEMBRES PRESENTS: Sophie PASCAL-LERICQ, Constance BLANCHARD, Anne RAJCHMAN, Nadia BENAOUA, Hourya BEN AZOUZ KONATE, Alain BREUILLER, Timila LEGHIMA BOUKHTOUCHE, Eveleyne MIEGGE, Léa NGO, Marie LAFFONT, Pascal BONS, Gilles BOUVELOT, Nora TOUATI

MEMBRES EXCUSES: Latifa MALKI

MEMBRES ABSENTS: Elisabeth ELOUDOU, Brice TABELING, Chantal MASSON

MEMBRES REPRESENTES :

Le secrétariat de séance est assuré par le responsable administratif ou un de ses collaborateurs (Article 4 du règlement intérieur du Conseil d'administration).

Délibération
2026DEL09

Election de la Vice-
présidente et Vice-
présidente déléguée
du CCAS

Parvenue en Préfecture

Le : 03/06/2026

Notifié

le 03/06/26

aux intéressés

Affiché le : 03/06/2026



Objet : Election du/de la Vice-président.e et Vice-président.e délégué.e du CCAS

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'action sociale et de la famille notamment son article R 123-21 et R 123-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 portant désignation de ses représentants au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du Maire n°2026ARR184 nommant les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant l'installation du Conseil d'administration en date du 26 mai 2026,

Considérant qu'il a été proposé la candidature de Madame Anne RAJCHMAN, membre du Conseil d'administration, en tant que Vice-présidente,

Considérant qu'il a été proposé la candidature de Madame Constance BLANCHARD, membre du Conseil d'administration en tant que Vice-présidente déléguée,

Après avoir procédé au vote à bulletin secret,

Article 1: Prend acte des résultats suivants pour l'élection de la Vice-présidente :

Nombre de participants	13
Nombre d'abstentions	0
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	13

Mme Anne RAJCHMAN a obtenu 13 voix.

En conséquence, Mme Anne RAJCHMAN est proclamée élue en qualité de Vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS d'Arcueil.

Article 2: Prend acte des résultats suivants pour l'élection de la Vice-présidente déléguée.

Nombre de participants	13
Nombre d'abstentions	0
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	13

Mme Constance BLANCHARD a obtenu 13 voix.

En conséquence, Mme Constance BLANCHARD est proclamée élue en qualité de Vice-présidente déléguée du Conseil d'administration du CCAS d'Arcueil.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet, Préfecture du Val de Marne.
- Trésorerie d'Ivry Sur Seine.

Article 3 : La Présidente :

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du CCAS dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter

de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait à Arcueil, le 26 mai 2026

La Présidente du CCAS



Sophie PASCAL-LERICQ
Présidente du CCAS